

Bien gérer les matières résiduelles en milieu de soins



Sylvie Bédard
asstsa

Est-ce qu'on jette un pansement imprégné d'un peu de sang avec les déchets ordinaires ? Comment choisir un bon chariot de collecte ? Est-il sécuritaire de compacter les déchets ? À qui confier le transport des déchets biomédicaux ? Peut-on entreposer dehors des matières dangereuses liquides volatiles ? Voilà un aperçu des nombreuses questions reçues par le responsable de la gestion des matières dangereuses d'un établissement de santé. Grâce à une gestion saine des matières résiduelles (MR), il pourra y répondre.

Objectifs de gestion des MR

La gestion des MR vise en premier lieu à protéger la santé du personnel, des clients et du public, de même que l'environnement interne et externe de l'établissement. Pour s'appuyer, le responsable de ce dossier aura recours aux lois, règlements et normes applicables.

Au plan de la SST, une saine gestion cherche aussi à minimiser les risques d'événement accidentel, particulièrement pour l'équipe qui assure la collecte, le transport ou le traitement des déchets. De plus, dans un contexte de développement durable, la réduction des volumes répond également à un objectif d'efficacité.

L'identification des MR

Une étape déterminante d'un plan de gestion consiste à identifier les MR dans l'organisation afin d'obtenir le portrait assez précis de toutes les installations : services producteurs, type et état des MR au moment de la collecte, volume (ou quantité) en cause, temps de production.

Cet inventaire influencera les besoins de ressources et leur coordination. Pour documenter la situation, les registres requis par réglementation pour certains déchets (biomédicaux, radioactifs, chimiques) seront utiles. Les différents services peuvent être sollicités. Certains

établissements ont procédé autrement en faisant le relevé systématique des MR sur une certaine période (ex. : une semaine). Les intervenants se sont alors déplacés dans les services et ont carrément ouvert les contenants pour en faire l'inventaire.

Le tri

Trier les MR sur leur lieu de production est répandu et efficace. En effet, le tri à la source dans des contenants appropriés à la nature et à l'état des MR évite les manipulations ultérieures et réduit d'autant les risques associés à leur contact.

Toutefois, trier correctement n'est pas toujours simple ! Régulièrement, des erreurs surviennent. On confond les déchets pharmaceutiques avec les biomédicaux ou on place à tort des déchets généraux (ex. : pansement légèrement souillé) avec les déchets biomédicaux, et inversement ! Par manque de temps ou de ressources, on jette un déchet dans le contenant à proximité plutôt que de parcourir quelques pas pour atteindre le bac approprié.

Les conséquences peuvent être mineures, comme de mettre l'emballage d'une seringue avec les déchets biologiques. Mais elles sont parfois plus sérieuses, par exemple un contenant de bronchodilatateur (sous pression) qui se retrouve dans les déchets biologiques qui seront éventuellement traités à la vapeur sous pression, d'où un risque

La gestion des MR vise en premier lieu à protéger la santé du personnel, des clients et du public, de même que l'environnement interne et externe de l'établissement.



Chariot de transport des déchets biomédicaux (CSSS Sud de Lanaudière).

d'explosion ! Le tri incorrect peut aussi avoir un impact financier, car les frais de traitement diffèrent selon la nature des MR.

Différentes stratégies, auprès du personnel et de la clientèle, réussissent à améliorer la qualité du tri : formation des utilisateurs sur les différents types de déchets, idéalement dès l'embauche, campagne de rappel des consignes internes de tri, outils mnémotechniques affichés près des bacs à déchets, consultation des services producteurs pour identifier précisément les zones de production des déchets afin de mieux localiser les collectes, etc.

Diverses réglementations et normes encadrent la gestion des MR, l'entreposage, le transport et le traitement. Par conséquent, il convient de les trier au moins selon leur nature : déchets généraux (ex. : papier, carton), déchets chimiques (ex. : toxiques, inflammables, corrosifs), déchets pharmaceutiques (ex. : cytotoxiques, à données confidentielles), déchets biomédicaux (ex. : anatomiques, piquants/tranchants contaminés) et résidus radioactifs.

Par ailleurs, les contenants doivent être appropriés aux volumes, aux propriétés et à la nature des déchets. Certains règlements précisent des exigences comme l'étanchéité ou le matériau.

Trier correctement n'est pas toujours simple ! Régulièrement, des erreurs surviennent.

des critères supplémentaires s'imposent : facilité de nettoyage, résistance aux fuites, aux impacts et à la corrosion. Pour assurer la SST, il faut également tenir compte de la facilité des manipulations : dimension, forme et prise. En général, les établissements facilitent le tri et le traitement en optant pour une codification colorée (ex. : jaune pour les déchets biomédicaux, rouge pour les anatomiques) ou symbolique (ex. : code C apposé sur le contenant ou l'étiquette des déchets cytotoxiques).

De plus, comme le recours aux contenants réutilisables devient de plus en plus populaire,

INGRÉDIENTS D'UNE GESTION EFFICACE DES MR

- CONSTITUER un groupe de travail multidisciplinaire. Compte tenu de la diversité des MR, la création d'une équipe permet d'optimiser la couverture : santé au travail/environnement, hygiène et salubrité, services producteurs de MR (ex. : service alimentaire, laboratoire), spécialistes des risques (prévention des infections, sécurité, radioprotection, pharmacie, CPSST).
- OBTENIR l'engagement de la direction.
- CLARIFIER les responsabilités de chaque membre du groupe de travail.
- CONNAÎTRE les exigences auxquelles on doit se conformer.
- DRESSER le portrait de la situation de l'établissement en termes de MR (nature, volume, services producteurs).
- DOCUMENTER les pratiques et les actions prises.
- VÉRIFIER leur efficacité.
- FORMER et informer le personnel producteur de MR et l'équipe de collecte.



Plateforme qui facilite le traitement des déchets biomédicaux dans le tunnel de vapeur (CSSS de l'Érable-Arthabaska).

Le transport interne

La plupart des MR sont transportées du lieu de production initial (ex. : unité) vers la zone de dépôt. Il faut alors évaluer les moyens de transport, les types de contenants, l'itinéraire ainsi que les périodes et la fréquence des circulations. Les critères à considérer : minimiser le contact avec les MR, les déversements accidentels ainsi que les efforts de manutention. Certaines firmes offrent le service de collecte interne. Toutefois, l'établissement de santé demeure le gardien et le responsable de la sécurité de leurs activités.

Le choix du chariot

Le type de chariot dépend de la nature des MR (ex. : déchet biomédical dans un chariot étanche ; substance volatile dans un contenant hermétique), de leur état (ex. : liquides dans un chariot capable de contenir tout le volume de déversement ; boîtes de papier sur une plateforme) et des volumes ramassés. Des considérations reliées à la manutention du chariot sont aussi à examiner : poids et hauteur du chargement, maniabilité¹ (position

et forme des poignées, nombre, grosseur et type de roues), capacité de rétention, facilité d'entretien.

La planification des parcours

On cherche à optimiser les déplacements. La fréquence des collectes doit aussi être adaptée aux besoins du service producteur, tout en minimisant l'accumulation aux entreposages intermédiaires. La nature des MR et leur volume peuvent exiger une collecte plus fréquente. Voici quelques règles :

- **examiner** avec attention les secteurs où circule la clientèle ;
 - **planifier** les parcours en tenant compte des obstacles (ascenseur, pente, porte, virage, escalier, etc.) et des conditions météorologiques pour l'entreposage extérieur ;
 - **éviter** les contacts avec la clientèle, le public et les zones propres (ex. : lingerie, service alimentaire) ;
 - **réserver** les chutes à déchets aux déchets généraux et respecter le Code national du bâtiment et le Code national de prévention des incendies.
- Un programme d'entretien incluant la désinfection est recommandé.

L'entreposage

En général, les établissements disposent de lieux d'entreposage intermédiaire (à proximité du lieu de production) et d'entreposage terminal (dépôt final) accessibles à l'entreprise qui achemine les MR traités à l'externe.

Le compactage des piquants/tranchants stérilisés, même s'il n'est pas interdit, n'est pas recommandé.

Tout entreposage doit être sécuritaire et répondre à des normes et des règlements spécifiques. Plusieurs exigences sont ainsi définies, par exemple :

- **nature des MR** (protection incendie, SST, biorisques, risques radioactifs, etc.) ;
- **identification** des contenants et des locaux ;
- **accès, inspection, caractéristiques et entretien** des locaux ;
- **ségrégation des MR** (compatibilité, propriété, quantité).

Les modes de traitement

Le traitement varie selon la nature des MR. Il consiste à enfouir (ex. : déchets ordinaires), incinérer (ex. : matières toxiques, médicaments cytotoxiques), stériliser (ex. : déchets biomédicaux), recycler (ex. : papier, carton), valoriser (ex. : fauteuils roulants non utilisés) ou, encore, composter (ex. : matières putrescibles).

Au niveau de la gestion, une première étape consiste à procéder au bilan des pratiques pour ensuite les comparer avec les exigences réglementaires afin de s'y conformer. Le traitement peut être réalisé à l'interne ou confié à des firmes externes.

Traitement interne

L'option de procéder à l'interne ne doit pas se faire au détriment de la SST. Par exemple, le compactage, étape intermédiaire au traitement de certaines MR, doit être réalisé en conformité avec les lois et les règlements (ex. : sécurité machine, cadenassage, manipulation). Le compactage des

piquants/tranchants stérilisés, même s'il n'est pas interdit, n'est pas recommandé en raison des risques de blessure pour la manipulation subséquente.

Traitement externe

L'option du traitement externe requiert de s'assurer que les MR dangereuses sont expédiées à une entreprise autorisée, par un transporteur ayant un permis du MD-DEP (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs). Un contrat doit préciser les catégories de MR et les quantités transportées. Des exigences additionnelles peuvent s'appliquer selon la nature des MR (ex. : réfrigération, véhicule réservé, tenue de registres, certificat lors de transport par un tiers des déchets biomédicaux hors du lieu de production).

Savoir ce qui se fait

La bonne gestion de ce dossier requiert de bien connaître la situation de l'établissement en termes de production de MR et de pratiques. Toutes les étapes entre la production et le traitement ultime doivent être examinées. Les facteurs qui contribueront au succès sont présentés dans l'**encadré**.

Dans un prochain article, *Objectif prévention* présentera la réglementation applicable et des exemples de pratiques exemplaires. D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec l'ASSTSAS pour en savoir plus ! ●

RÉFÉRENCE

1. BERTRAND, Guy. « Chariots, équipements roulants et manutention de charges », *Objectif prévention*, vol. 19, n° 3, p. 27-29 (www.asstsas.qc.ca).